Image not found or type unknown

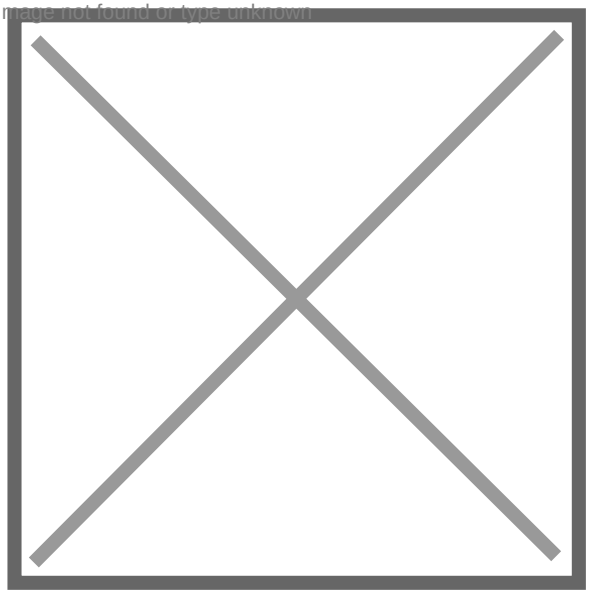

Je suis né en france et j'y ai vecu 13 ans aurais-je le droit de

Par **fahmi abcha**, le **07/08/2009** à **15:55**

Bonjour,
je suis né en France le 30 avril 1979 j'ai vecu à Paris 13 ans et j'etais à l'ecole pour mes etudes priméres en sachant que j'ai mes piéces justificatives maintenant je désir retourner en France mais je ne sais pas si j'ai le droit au visa.
Merci d'avance.

Par **anais16**, le **12/08/2009** à **20:41**

Bonjour,

le visa pour venir en France ne dépend pas de vos antécédants en France. Du moment que vous fournissez les documents que le consulat vous demande, le visa peut vous être délivré.

Par contre, si vous voulez demander un titre de séjour pour venir en France et y vivre durablement, alors sachez que vous auriez dû faire les démarches plus tôt. Vous auriez dû alors revenir en France et demander le titre de séjour dans l'année de votre majorité.
A l'heure actuelle, ayant 30 ans, vous avez perdu tous vos droits. Aussi, à moins d'envisager un changement de situation (mariage, emploi...), vous n'aurez pas droit à un titre de séjour même si vous arrivez à venir en France par un visa.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés